

RENONCIATION NOTE(S) AU DESSUS DE LA MOYENNE

Si vous désirez renoncer à une note au-dessus de la moyenne pour le deuxième semestre, ceci n'est possible que si vous n'avez pas validé l'U.E ou le semestre.

Date limite de renonciation :

Vendredi 13 juin 2014 11h45

Auprès de la scolarité

Le 21/05/2014
La scolarité